

**SEANCE DU 25 MAI 2020**

FB/LN/CJ n°2020/09

Objet de la délibération :**OBJET****ELECTION DES MEMBRES
DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION DU
CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE****NOMBRE DE CONSEILLERS**En exercice : **29**Présents : **29**Pouvoir : **0**Votants : **27**Date de la convocation :
19/05/2020

L'an deux mille vingt, le 25 MAI à 20h30, les membres du Conseil municipal de la ville d'EPERNON se sont réunis, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur BELHOMME François.

Etaients présents :

BELHOMME François, BONVIN Béatrice, GAY Jacques, THÉRON-CAPLAIN Armelle, DURAND Denis, EVENO Patricia, MARCHAND Jean-Paul, PONÇON Anne, BONNET Dominique, JOSEPH Jean, BEULÉ Simone, DAVID Guy, BAUDELLOT Marc, HABEGGER-BRACHET Christine, POISSONNIER Philippe, ROUZET Sylvie, ROYNEL Eric, RICHARD-DUHAMEL Stéphanie, DOKOUROFF Sonia, SAUTEUR Emmanuel, COMBEAU Cécile, CLAIREMBAULT Claire, AMELOT Thomas, DOROL Dalila, ESTAMPE Bruno, HAMARD Roland, MARCHAND Isabelle, CHARRIER Héléne, PICHARD Fabrice.

Formant la majorité des membres en exercice.

Madame Claire CLAIREMBAULT a été désignée comme secrétaire de séance.

VU les articles R123-7 et suivants et L123-6 du code de l'action sociale et des familles lesquels disposent que les membres élus en son sein par le Conseil municipal le sont au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel. Le scrutin est secret.

Chaque conseiller municipal ou groupe de conseillers municipaux peut présenter une liste de candidats même incomplète. Dans cette hypothèse, si le nombre de candidats figurant sur une liste est inférieur au nombre de sièges qui reviennent à celle-ci, le ou les sièges non pourvus le sont par les autres listes.

Les sièges sont attribués aux candidats d'après l'ordre de présentation sur chaque liste.

Si plusieurs listes ont le même reste pour l'attribution du ou des sièges restant à pourvoir, ceux-ci reviennent à la ou aux listes qui ont obtenu le plus grand nombre de suffrages. En cas d'égalité de suffrages, le siège est attribué au plus âgé des candidats.

La délibération du Conseil municipal n° 2020/08 du 25 mai a fixé à SIX le nombre de membres élus par le Conseil municipal au Conseil d'administration.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et après appel à candidatures, le Conseil municipal procède à l'élection de ses représentants au Conseil d'administration.

Le dépouillement du vote qui s'est déroulé au scrutin secret, a donné les résultats suivants :

- nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 2
- nombre de votants : 27
- nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 27
- bulletins blancs à déduire : 0
- nombre de suffrages exprimés : 27

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

028-212801401-20200525-D2020_05_09-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/05/2020

Notification : 27/05/2020

Pour l'autorité compétente par délégation



listes et noms des candidats

LISTE BIEN VIVRE EPERNON

- 1 - Patricia EVENOU
- 2 - Béatrice BONVIN-GALLAS
- 3 - Simone BEULE
- 4 - Jean JOSEPH
- 5 - Sylvie ROUZET
- 6 - Stéphanie RICHARD-DUHAMEL

**LISTE EPERNON NOTRE CITE DE
CARACTERE**

- 1 - Bruno ESTAMPE
- 2 - Isabelle MARCHAND
- 3 - Roland HAMARD
- 4 - Dalila DOROL
- 5 - Fabrice PICHARD
- 6 - Hélène CHARRIER

Ont obtenu :

la liste « **BIEN VIVRE EPERNON** » obtient 23 voix

La liste « **EPERNON, NOTRE CITE DE CARACTERE** » obtient 4 voix

Quotient électoral (suffrages exprimés/sièges à pourvoir) : 4,50

Soit : **5 sièges** pour la liste « **BIEN VIVRE EPERNON** »

1 siège pour la liste « **EPERNON, NOTRE CITE DE CARACTERE** »

Sont élus membres du conseil d'administration du CCAS d'Epernon :

- 1 - Patricia EVENOU
- 2 - Béatrice BONVIN-GALLAS
- 3 - Simone BEULE
- 4 - Jean JOSEPH
- 5 - Sylvie ROUZET
- 6 - Bruno ESTAMPE

Fait et Délibéré à Epernon, le 25 MAI 2020

Le Maire,



F. BELHOMME

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

028-212801401-20200525-D2020_05_09-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/05/2020

Notification : 27/05/2020

Pour l'autorité compétente par délégation

